

Travaux de la Chambre

M. Pinard: Monsieur le Président, j'étudierai sérieusement la demande du député. Je parlerai au ministre de l'Environnement à ce sujet. J'ai écouté sa réponse aujourd'hui, mais je devrai en discuter avec lui avant de dire au député ce qu'il en est aussitôt que possible.

En ce qui concerne le projet de loi C-34, nous nous sommes entendus pour qu'un député du NPD et deux du parti conservateur interviennent. Nous n'avons rien arrêté en ce qui concerne notre parti. Toutefois, lundi est disponible et le principe est de permettre le renvoi du projet de loi au comité ce jour-là. En ce qui nous concerne, ce sera possible. Si le parti conservateur désire avoir plus d'un député, c'est parfait. Si le parti néo-démocrate veut également faire intervenir plus d'un député, nous sommes d'accord. Quand à nous, nous agirons de même si nous le jugeons bon. Nous voulons que ce projet de loi soit renvoyé au comité avant 17 heures lundi et nous ne ferons rien pour nous y opposer.

M. Wise: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au leader parlementaire du gouvernement. Je suis très satisfait des négociations qui, de toujours, se déroulent entre les leaders parlementaires du gouvernement, de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique. Ma question découle du fait que le leader parlementaire du gouvernement a annoncé en réalité le programme législatif non seulement pour le reste de la semaine, mais aussi pour toute la semaine prochaine. Ce programme est, bien entendu, sujet à changement. En outre, je sais gré au leader parlementaire du gouvernement de nous avoir appris que les comités étudiaient en ce moment un certain nombre de projets de loi.

Le 17 mai dernier, j'ai posé une question au leader parlementaire du gouvernement. A ce moment-là, tous les partis s'étaient mis d'accord pour adopter le projet de loi concernant les paiements anticipés pour le grain des Prairies, en vertu duquel les versements aux agriculteurs seront doublés pour les grains relevant de la Commission canadienne du blé. Nous avons souscrit à ce projet de loi et collaboré avec le gouvernement. En fait, la mesure a franchi toutes les étapes le même jour.

Je tiens à rappeler au leader parlementaire du gouvernement que, de ce fait, la loi sur les paiements anticipés s'applique désormais dans une seule région du pays, région dont les agriculteurs reçoivent \$30,000, \$60,000 ou \$90,000, s'ils produisent les denrées relevant de la Commission canadienne du blé. Cela découle, bien entendu, de l'adoption du projet de loi C-23. Ailleurs, par contre, soit en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et en Colombie-Britannique, les versements ont correspondu aux montants prévus dans la loi sur les paiements anticipés que la Chambre a adoptée, si je ne m'abuse, en 1976. Il s'agit donc de \$15,000, \$30,000 et \$45,000.

Le ministre a pris mes observations au sérieux. Il m'a dit qu'il s'entreferait avec le ministre de l'Agriculture. Sans vouloir le citer textuellement, il m'a laissé entendre qu'il en parlerait avec le ministre de l'Agriculture et, s'il y avait quoi que ce soit à faire, qu'il interviendrait. Nous sommes le 7 juin et il n'est pas du tout question de ce projet de loi dans le programme législatif qu'on nous propose pour cette semaine et la semaine prochaine.

Le second problème pourrait bien être plus grave encore et c'est en toute sincérité que je le soulève. Dans le sud-ouest de l'Ontario, le secteur du tabac connaît une crise grave. Les

producteurs se sont fait dire qu'un office national de commercialisation serait créé en vue de négocier en leur nom la mise en marché de leur récolte de 1984. Des membres de la Commission et divers producteurs en ont été informés dès la tenue de la conférence sur l'avenir de l'agriculture, en décembre dernier. On leur a également annoncé qu'en février, la Chambre serait saisie des modifications qu'il y a lieu d'apporter à la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Le ministre de l'Agriculture a même carrément avancé la date limite du 15 mars pour la présentation du projet de loi à la Chambre.

A l'époque, ces déclarations m'ont semblé peu raisonnables, mais je me suis dit que le ministre avait bien le droit d'entretenir de faux espoirs. J'aurais préféré qu'il témoigne plus d'honnêteté, de franchise et de réalisme aux membres de la Commission et aux producteurs. Effectivement, ces derniers ont été amenés à croire que le projet de loi visant à modifier la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme permettrait à la Commission de créer un office national et qu'il serait présenté aujourd'hui à la Chambre. Sa présentation n'a pas eu lieu et je doute qu'elle se fasse.

Par conséquent, j'insiste auprès du leader parlementaire du gouvernement pour dire que la situation est très grave . . .

• (1520)

M. le Président: La présidence hésite à interrompre le député, mais elle l'invite à poser sa question s'il en a une qui concerne les travaux de la Chambre.

M. Wise: Je vais suivre votre conseil, monsieur le Président. Je pourrais parler pendant des heures de ce très grave problème. Toutefois, je serais satisfait de m'entretenir en privé avec le leader parlementaire du gouvernement. Je crois que ses fonctions officielles vont obliger le ministre de l'Agriculture à rester absent pendant un certain temps. Je tiens simplement à lui rappeler que des engagements ont été pris et des délais fixés, et que le temps passe sans que ces promesses soient tenues ou ces délais respectés. C'est un grave problème. Pour quand pouvons-nous attendre le dépôt du projet de loi apportant les modifications nécessaires à la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme pour permettre aux agriculteurs de décider s'ils ont intérêt ou non à avoir un office national?

M. Pinard: Le député soulève deux questions. Son premier point a été porté à l'attention du ministre de l'Agriculture. En tant que leader parlementaire du gouvernement, je m'occupe seulement des projets de loi au *Feuilleton*. Dans le cas qui nous intéresse, il est évident que le projet de loi n'a pas encore été présenté, et je ne sais pas s'il sera déposé la semaine prochaine, avant la fin juin ou au moment de la reprise de la session, à l'automne. Je ne suis donc pas en mesure de renseigner le député. Toutefois, si nous présentons un jour un projet de loi traitant de cette question importante, j'espère qu'il sera adopté très rapidement, probablement avec un seul porte-parole par parti, et que nous considérerons que le discours du parti conservateur a été prononcé aujourd'hui par le député.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Et c'était un sacré bon discours.